



**MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES ET DU
MULTICULTURALISME**

2026-2027

**Plan d'action pour les jeunes noirs (PAJN)
Programme d'autonomisation économique
Volet pour la préparation à l'emploi
Lignes directrices**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Le volet pour la préparation à l'emploi	3
PRIORITÉS DU VOLET	3
Population cible	4
Étendue géographique	4
Secteurs prioritaires	4
Indicateurs et mesures de rendement	4
EXIGENCES, ÉCHÉANCIERS ET ADMISSIBILITÉ DE L'INITIATIVE	6
Activités de l'initiative	6
Services en français	7
Calendrier	7
Admissibilité des candidats	7
FINANCEMENT DES INITIATIVES	9
Financement par des tiers	9
Reddition de comptes	9
BUDGET DE L'INITIATIVE ET DÉPENSES ADMISSIBLES	11
Dépenses admissibles	11
Coûts inadmissibles	11
ANNEXE A : Modèle logique du volet pour la préparation à l'emploi	12

INTRODUCTION

Lancé en 2020, le **Programme d'autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs (PAJN)** a été conçu pour lever les obstacles systémiques et améliorer les perspectives économiques des jeunes noirs, de leurs communautés et de leurs entreprises. Si le programme a su répondre aux besoins des chercheurs d'emploi, des entrepreneurs et des employeurs, l'économie et le marché du travail de l'Ontario connaissent aujourd'hui des transformations profondes.

Dans le sillage du plan **Protéger l'Ontario** du gouvernement de l'Ontario, qui vise à faire croître et à fortifier la main-d'œuvre provinciale tout en protégeant les travailleuses et travailleurs ontariens, le ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme (le ministère) lance le nouveau **volet pour la préparation à l'emploi** du Programme d'autonomisation économique du PAJN. Ce volet s'appuie sur les acquis des initiatives antérieures du volet Autonomisation économique et puise dans des pratiques fondées sur des données probantes pour aider les jeunes à s'intégrer au marché du travail.

Le volet pour la préparation à l'emploi

Ce volet a pour vocation d'aider **les jeunes noirs (âgés de 17 à 29 ans) à intégrer le marché du travail ontarien, à s'y orienter et à y prospérer**. Le volet s'attache à ouvrir les portes de véritables débouchés en aidant les jeunes noirs à **acquérir des compétences recherchées, à décrocher une expérience de travail rémunérée, à bénéficier d'un mentorat et à intégrer des réseaux professionnels**. Parallèlement, le programme aide les employeurs et les secteurs d'activité à repérer les talents émergents afin de bâtir une main-d'œuvre qualifiée et tournée vers l'avenir.

PRIORITÉS DU VOLET

Le volet pour la préparation à l'emploi poursuit les objectifs suivants :

- Cultiver la préparation à l'emploi en accompagnant les jeunes noirs dans le développement de compétences recherchées, l'accès à la formation, la participation à des occasions d'apprentissage intégré au travail et la réception d'un soutien en matière de mentorat et d'orientation professionnelle;
- **Accompagner l'entrée sur le marché du travail, le maintien en emploi et la progression professionnelle** des jeunes noirs à toutes les étapes de leur parcours, de l'emploi de débutant jusqu'à l'avancement de carrière;
- **Élargir l'accès aux réseaux professionnels, aux relations sectorielles et aux débouchés de développement de carrière**, qui dotent les jeunes noirs des outils, des savoirs et des relations nécessaires pour poursuivre des carrières en phase avec les besoins économiques actuels et émergents de l'Ontario;

- **Renforcer les passerelles entre les jeunes noirs et les employeurs** pour favoriser le développement de la main-d'œuvre et relier les secteurs d'activité aux talents de la relève.

Population cible

Le volet pour la préparation à l'emploi s'adresse aux **jeunes noirs (de 17 à 29 ans)**, avec une attention particulière pour les jeunes adultes prêts à intégrer le marché du travail ou en voie d'avancement professionnel. Le programme reconnaît que les jeunes se trouvent à des étapes distinctes et peuvent nécessiter des formes d'appui différentes au fil de leur transition de l'école vers le travail ou dans leur quête d'une carrière stable.

Étendue géographique

Le volet pour la préparation à l'emploi sera offert dans les régions desservies par le PAJN : la **région du grand Toronto et de Hamilton** (à savoir la ville de Toronto, la région de Halton, la région de Peel, la région de York, la région de Durham et la ville de Hamilton), **Ottawa** et **Windsor**, avec la souplesse nécessaire pour accueillir des participants admissibles d'autres régions de l'Ontario selon les capacités disponibles.

Secteurs prioritaires

Le volet pour la préparation à l'emploi privilégiera les initiatives qui s'arriment aux besoins actuels et émergents du marché du travail ontarien et qui ouvrent aux jeunes noirs des voies vers des carrières durables. Les initiatives financées devraient se concentrer sur **les secteurs prioritaires recensés par l'Ontario et les secteurs à forte croissance**, qui attestent d'une demande de main-d'œuvre et d'un impact économique durable, notamment :

- Fabrication de pointe et secteur automobile
- Intelligence artificielle, cybersécurité et technologie
- Soins de santé, sciences de la vie et biofabrication
- Énergie propre, nucléaire et minéraux critiques
- Infrastructure, construction et métiers spécialisés
- Logistique de la chaîne d'approvisionnement et services professionnels
- Tout autre secteur affichant un fort potentiel de croissance et offrant de véritables débouchés d'emploi aux jeunes noirs.

Indicateurs et mesures de rendement

Les principaux indicateurs de rendement comprennent, notamment :

- Le pourcentage des participants qui démontrent une amélioration de leurs aptitudes à l'employabilité et de leur préparation à l'emploi à l'issue des activités.

¹ Comme défini par le plan [Protéger l'Ontario](#).

- Le pourcentage des participants qui occupent un emploi.
- Le pourcentage des participants occupant un poste dans les secteurs prioritaires et à forte croissance recensés par l'Ontario.
- Taux de maintien en emploi des participants.
- Taux de croissance salariale des participants.

EXIGENCES, ÉCHÉANCIERS ET ADMISSIBILITÉ DE L'INITIATIVE

Activités de l'initiative

Les candidats retenus doivent offrir des services qui aident les jeunes noirs à développer leurs compétences, à acquérir une expérience de travail rémunérée et à accéder à des débouchés professionnels. Ces services doivent être sensibles aux réalités du marché du travail, culturellement adaptés, ancrés dans des partenariats communautaires et patronaux, et conçus pour favoriser un succès professionnel durable.

Activités principales (obligatoires)

Les candidats retenus doivent assurer la prestation de l'ensemble des activités principales suivantes :

1. Perfectionnement des compétences et formation

Une formation qui permet aux participants d'acquérir les compétences techniques, professionnelles et en milieu de travail exigées par les carrières les plus recherchées. Il peut s'agir d'une formation propre à un secteur, de l'apprentissage en milieu de travail, des microcertifications, ou encore du perfectionnement de compétences transférables, comme la communication, le travail d'équipe, la direction et la résolution de problèmes.

2. Stages rémunérés, placements et expérience de travail

Les stages rémunérés, les placements professionnels, les emplois et autres occasions d'apprentissage en milieu de travail offrant une expérience concrète doivent aider les participants à bâtir des compétences pratiques, à explorer des trajectoires de carrière et à saisir les attentes du monde du travail.

3. Mentorat et orientation professionnelle

L'accès au mentorat et à l'orientation professionnelle aide les participants à se fixer des objectifs, à s'orienter dans le marché du travail et à tracer leur parcours de carrière. Les soutiens peuvent être adaptés selon le secteur, l'étape de la carrière et les besoins propres à chaque participant.

4. Relations avec les employeurs et occasions de réseautage

Des occasions qui mettent directement les jeunes noirs en contact avec des employeurs. Il peut s'agir d'événements de réseautage, de vitrines de carrières, de congrès et de séances d'information sectorielles, de plateformes ou portails de jumelage de talents, de visites en milieu de travail et d'activités de mobilisation des employeurs visant à accroître l'accessibilité et la visibilité.

Soutiens complémentaires (facultatifs)

En sus des activités principales, les demandeurs peuvent proposer des services de soutien complémentaires afin de consolider les résultats des participants et de favoriser un emploi durable. Parmi les exemples, on compte les soutiens financiers liés à l'emploi pour lever les obstacles à la participation (tels que le transport, les vêtements de travail, les outils, l'équipement ou le matériel de formation), les services de préparation à l'emploi (tels que la rédaction de curriculum vitae, la préparation aux entrevues et l'aide à la recherche d'emploi), les soutiens à la préparation des employeurs et du milieu de travail, ainsi que les activités fondées sur des partenariats qui renforcent les voies menant à l'emploi et à l'avancement professionnel.

Services en français

Tous les candidats doivent démontrer leur capacité à offrir des services actifs en français là où cela est possible. Lorsque la prestation directe de services n'est pas disponible, les candidats sont appelés à faciliter l'aiguillage vers des services appropriés en langue française ou bilingues, afin de garantir que les participants puissent accéder aux soutiens dans la langue officielle de leur choix.

Calendrier

Les demandeurs retenus mettront en œuvre leurs initiatives entre l'automne 2026 et mars 2027.

Le rapport final, comprenant les résultats et le bilan financier, doit être remis au ministère en mai 2027.

Admissibilité des candidats

Les demandeurs doivent être des personnes morales, ce qui peut inclure des sociétés sans but lucratif, des administrations municipales, des entreprises à but lucratif, des écoles, des collèges, des universités, des organisations confessionnelles constituées en société, des Premières Nations et des syndicats. Les particuliers et les entités non constituées en personne morale ne sont **pas** admissibles à présenter une candidature.

Les demandes doivent être déposées par un seul organisme admissible (**l'organisme responsable**). L'organisme responsable peut s'associer à des partenaires de prestation pour appuyer la mise en œuvre de l'initiative.

S'il est retenu, l'organisme responsable assumera seul la responsabilité de la conclusion et du respect de l'entente de paiement de transfert conclue avec le ministère des Affaires civiles et du Multiculturalisme. Le ministère n'aura aucune relation contractuelle avec les organismes partenaires et ne leur versera aucun financement directement.

Les organismes responsables et les partenaires de prestation devraient :

- Être dirigé par des personnes noires et/ou être un organisme axé sur les communautés noires et/ou avoir de l'expérience auprès des jeunes noirs et des jeunes adultes noirs et

de la population bénéficiaire désignée, ainsi qu'être qualifié et prêt à offrir un soutien adapté et global aux participants, y compris des aides financières liées à l'emploi.

- Avoir une expérience dans la prestation de services et de soutiens liés à l'autonomisation économique (p. ex. emploi, formation, placements rémunérés et stages, perfectionnement des compétences, acquisition d'attestations, mentorat, orientation professionnelle).
- Avoir une expérience directe et/ou une connaissance approfondie propre à un secteur dans les secteurs prioritaires ou à forte croissance, notamment grâce à des relations actives avec les parties prenantes pertinentes de l'industrie.
- Entretiennent des relations existantes avec les employeurs et d'autres parties prenantes clés du secteur, et/ou disposent d'un plan clair pour développer de telles relations ou partenariats.

FINANCEMENT DES INITIATIVES

Les demandeurs devraient solliciter un financement selon la portée, l'envergure et les résultats proposés des services offerts.

La prestation devrait débuter à l'automne 2026. Les candidats doivent prévoir le lancement de leurs initiatives au plus tôt le 1er octobre 2026, veiller à ce que les budgets proposés cadrent avec cette date de début anticipée, et mener à terme toutes les activités de l'initiative au plus tard le 31 mars 2027.

Le ministère ne garantit pas que les demandeurs sélectionnés recevront le montant du financement demandé. Les décisions de financement relèvent du pouvoir discrétionnaire du ministère et tiennent compte des objectifs du volet pour la préparation à l'emploi, des fonds disponibles, des évaluations des risques et de toute autre considération pertinente.

Financement par des tiers

Le ministère a lancé un appel de demandes distinct à l'intention des organismes souhaitant contribuer financièrement à de nouvelles initiatives du volet. Les demandeurs retenus au titre du volet pourront recevoir un financement provenant à la fois du ministère et de sources tierces. De plus amples renseignements figurent dans l'appel de propositions à l'intention des bailleurs de fonds.

Reddition de comptes

Le financement est conditionnel à la négociation et à la conclusion fructueuses d'une entente de financement entre le demandeur (ou l'organisme responsable, le cas échéant) et le ministère. L'entente précisera les modalités du financement, notamment les exigences en matière de rapports, de mesure du rendement, de gestion financière et de reddition de comptes.

Les candidats retenus devront :

- Être responsable devant le ministère de toutes les sommes et de tous les éléments du service et être l'autorité décisionnelle finale parmi les organismes partenaires pour l'initiative dans le cadre de l'accord de financement.
- Gérer leur plan de mise en œuvre afin de satisfaire aux exigences et aux jalons en matière de rapports financiers et de reddition de comptes, comme indiqué dans l'accord de financement.
- Être responsable de la réception, de l'administration et de l'allocation des fonds à tout organisme partenaire conformément aux exigences de leurs accords avec ces organismes.
- Être responsable de la mesure des résultats et de la communication de leurs rendements, comme l'exige leur accord de financement.
- Rendre compte au ministère, comme l'exige l'accord de financement.

Le financement sera versé en plusieurs fois selon un calendrier de paiement spécifique qui fait partie de l'accord de financement. Le paiement dépendra du respect par le bénéficiaire de toutes les exigences de l'accord de financement avec le ministère.

BUDGET DE L'INITIATIVE ET DÉPENSES ADMISSIBLES

Dépenses admissibles

Le financement peut être affecté aux coûts nécessaires à la réalisation de l'initiative et à l'atteinte des résultats visés. Les coûts admissibles comprennent ce qui suit :

- Salaires, traitements et avantages sociaux du personnel
- Fournitures, matériaux et équipement
- Honoraires ou rémunération versés aux participants ou aux clients
- Plateformes numériques et outils technologiques servant à la prestation de l'initiative
- Frais de location et d'occupation liés à la prestation de l'initiative
- Frais de déplacement liés à l'initiative
- Recrutement et formation du personnel
- Stages ou placements en milieu de travail pour les participants, jusqu'à concurrence de 50 % des frais de salaire ou de traitement des participants
- Frais administratifs et frais généraux (ne pouvant excéder 10 % du budget total)

Coûts inadmissibles

Le financement ne peut être affecté aux coûts sans lien direct avec la prestation de l'initiative, notamment :

- L'acquisition de terrains ou d'immeubles
- Les dépenses en capital, y compris les terrains, les véhicules ainsi que la construction ou la réfection majeure de bâtiments
- Les dépenses de fonctionnement courantes et récurrentes de l'organisation, notamment les frais d'entretien, de location, les services publics, les réparations ou les fournitures sans lien avec l'initiative
- Les dépenses engagées avant la signature de l'entente de financement, sauf approbation contraire du ministère
- Les coûts déjà réglés ou remboursés par une autre source de financement

Une même dépense ne saurait être imputée à plus d'une source de financement. Les organisations bénéficiant de plusieurs sources de financement doivent être en mesure de démontrer la ventilation des coûts de l'initiative et peuvent être tenues de fournir des pièces justificatives pour les dépenses partagées.

ANNEXE A : Modèle logique du volet pour la préparation à l'emploi

Le modèle logique du volet pour la préparation à l'emploi trace les contours de la conception globale et des résultats visés. Les initiatives proposées peuvent varier dans leur approche et comporter des activités plus détaillées et adaptées; néanmoins, leurs résultats doivent impérativement inclure ceux visés par le volet.

Intrants	Activités	Extrants	Résultats
- Financement du gouvernement de l'Ontario dans le cadre du Programme d'autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs - Autres contributions pécuniaires - Organismes dirigés par des personnes noires ou axés sur les communautés noires (encouragé) - Partenaires employeurs, industriels et sectoriels - Établissements postsecondaires - Mentors et professionnels du secteur - Personnel - Programmes d'études, outils et plateformes de formation pertinents au secteur - Lieux de travail des employeurs pour les stages rémunérés et les placements professionnels	Activités principales (obligatoires) : - Offrir un perfectionnement des compétences et une formation pertinents à la carrière, en adéquation avec les exigences du marché du travail. - Proposer des stages rémunérés, des placements et des expériences d'apprentissage intégré au travail. - Jumeler les participants à des mentors afin de leur offrir un accompagnement continu dans leur parcours professionnel. - Favoriser les rencontres avec les employeurs, les événements de réseautage, les salons d'emploi et les stages en milieu de travail, tout en guidant les participants dans leur exploration du marché du travail et des champs de	- Nombre de jeunes noirs inscrits et pris en charge - Nombre de participants ayant complété une formation en compétences ou une microcertification - Nombre de stages rémunérés, de placements et d'expériences de travail menés à terme - Nombre de jumelages de mentorat établis - Nombre de partenariats conclus avec des employeurs ou des secteurs d'activité - Nombre d'activités de réseautage et de mobilisation des employeurs en matière de carrière organisées	Court terme (0 à 3 mois) : Les participants renforcent leur préparation à l'emploi grâce à la formation en compétences, au mentorat et à leur exposition aux employeurs et aux milieux de travail. Les jeunes acquièrent une vision plus claire des parcours de carrière et cultivent la confiance nécessaire pour explorer le marché du travail. Moyen terme (3 à 12 mois) : Les participants accèdent à un emploi, à des placements rémunérés ou à des occasions de formation supplémentaire. Les jeunes affinent leurs aptitudes en milieu de travail, élargissent leurs réseaux professionnels et commencent à établir une stabilité de carrière au sein des secteurs prioritaires et à forte croissance. Long terme (12 mois et au-delà)

• Soutiens financiers liés à l'emploi (p. ex. transport en commun, uniformes, outils, équipement)	carrière. Les soutiens peuvent être adaptés selon le secteur, l'étape de la carrière et les besoins propres à chaque participant.		Les participants bénéficient d'un emploi durable, d'une meilleure rétention en poste et d'une mobilité professionnelle accrue. Les jeunes progressent vers des salaires plus élevés, des occasions d'avancement et une contribution à une main-d'œuvre plus résiliente et inclusive en Ontario.
---	--	--	--